

## Dispenses et reconnaissance des acquis spécifiques au PFIGP

Selon la date de nomination, les formations complétées au cours des 5 dernières années et l'expérience du candidat, certaines dispenses peuvent s'appliquer dans le cadre du Programme de formation initiale en gestion policière (PFIGP).

**Le tableau ci-dessous présente les dispenses applicables aux personnes occupant déjà des fonctions de superviseur (poste permanent) au moment de l'entrée en vigueur du futur Règlement.**

*Important - L'octroi d'une dispense vise à exempter une personne de certaines activités de formation et n'entraîne pas automatiquement l'attribution de crédits universitaires et/ou l'obtention du diplôme du Programme de formation initiale en gestion policière (pour superviseur).*

### Dispenses prévues au Règlement et particularités pour l'obtention du diplôme du PFIGP

	Moins de 2 ans d'expérience	2 – 4 ans d'expérience	4 ans et plus d'expérience
<b>A réussi la formation <i>Supervision de patrouille ou Supervision d'enquête dans les 5 dernières années</i></b>	<p><b>Dispense</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Volet 2, repiquage</li> </ul> <p><b>Délai accordé</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 36 mois pour compléter les volets 1 et 3</li> </ul>	<p><b>Dispense</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Volet 2, repiquage</li> <li>• Volet 3, une demande de RAC est nécessaire</li> </ul> <p><b>Délai accordé</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 36 mois pour compléter le volet 1</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• N'est pas assujetti au Règlement</li> </ul> <p><b>Particularités</b></p> <p>Pour obtenir les crédits universitaires, le candidat doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Compléter le volet 1;</li> <li>• Présenter une demande de RAC pour le volet 3;</li> </ul> <p>* Un repiquage sera effectué par l'UQTR pour le volet 2.</p>
<b>N'a pas réussi la formation <i>Supervision de patrouille ou Supervision d'enquête</i></b>	<p><b>Dispense</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucune dispense</li> </ul> <p><b>Délai accordé</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 36 mois pour compléter les volets 1, 2 et 3</li> </ul>	<p><b>Dispense</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Volet 3, une demande de RAC est nécessaire</li> </ul> <p><b>Délai accordé</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 36 mois pour compléter les volets 1 et 2</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• N'est pas assujetti au Règlement</li> </ul> <p><b>Particularités</b></p> <p>Pour obtenir les crédits universitaires, le candidat doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Compléter les volets 1 et 2;</li> <li>• Présenter une demande de RAC pour le volet 3.</li> </ul>

*Important - Le cours ADM1010 Management des organisations suivies dans l'un ou l'autre des programmes en sécurité publique ne remplace en aucun cas le ADM1086 Management des organisations policières.*

### Reconnaissance des acquis

Le processus de demande de reconnaissance des acquis demeure le même que tout autre programme ou formation universitaire. L'étudiant doit effectuer sa demande directement dans son dossier sur le Portail de l'UQTR.

- Admission au programme :** Le candidat doit être admis au Microprogramme de premier cycle de formation initiale en gestion policière (9222) ou à tout autre programme jugé admissible.
- Soumission de la lettre confirmant le lien d'emploi :** Le candidat doit remplir la lettre confirmant son lien d'emploi et la transmettre à l'adresse suivante [formuniv@enpq.qc.ca](mailto:formuniv@enpq.qc.ca).

*Important - Certaines particularités et documents supplémentaires peuvent être exigés en fonction de la dispense et de l'expérience du candidat.*

# Programme de formation initiale en gestion policière

Particularités et documents exigés au PFIGP en fonction des dispenses

<b>Je suis superviseur</b>				
<i>J'ai réussi l'ancien cours PPU-010-39 ou CRI-010-19 dans les 5 dernières années.</i>				
Je veux demander une RAC pour ...	Demande à compléter	Documents à fournir	Explications	Frais par demande de RAC
<b>PPU-010-51 - Pratiques policières (volet 2)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Inscription au Microprogramme de premier cycle de formation initiale en gestion policière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun</li> </ul>	Repiquage <ul style="list-style-type: none"> <li>Le repiquage pour le PPU-010-51 - Pratiques policières (volet 2) est fait automatiquement par l'UQTR à l'inscription au Microprogramme (9222).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun</li> </ul>
<b>Je suis superviseur SPVM</b>				
<i>J'ai réussi les formations offertes par le SPVM dans les 5 dernières années au moment de l'adoption du Règlement.</i>				
Je veux demander une RAC pour ...	Demande à compléter	Documents à fournir	Explications	Frais par demande de RAC
<b>PPU-010-51 - Pratiques policières (volet 2)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Inscription au Microprogramme de premier cycle de formation initiale en gestion policière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>CV</li> <li>F1_declaration_superviseur_SPVM_PPU10_51.docx</li> <li>Modele_Lettre_justificative_employe.docx</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La demande de RAC volet 2 peut être déposée à l'admission du Microprogramme.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>175 \$</li> </ul>
<b>Je suis superviseur dûment nommé</b>				
<i>Je suis dûment nommé depuis plus de 2 ans au moment de l'adoption du Règlement.</i>				
Je veux demander une RAC pour ...	Demande à compléter	Documents à fournir	Explications	Frais par demande de RAC
<b>PPU-010-52 - Stage supervisé (volet 3)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Inscription au Microprogramme de premier cycle de formation initiale en gestion policière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>CV</li> <li>F2_declaration_superviseur_PPU1052.docx</li> <li>Modele_Lettre_justificative_employe.docx</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La demande de RAC volet 3 peut être déposée à l'admission du Microprogramme.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>175 \$</li> </ul>

## Délai de traitement

Le délai de traitement applicable à l'analyse de chaque demande de RAC est de 4 à 12 semaines.

*Important - Une confirmation est transmise à l'étudiant sur son courriel de l'UQTR et une mention est inscrite à son dossier sur le portail de l'UQTR.*

## Document manquant

Un document manquant peut entraîner un délai supplémentaire au traitement de la demande et à l'obtention de la RAC.

## Frais

La demande de reconnaissance des acquis en gestion est facturée à l'organisation par l'École nationale de police du Québec (ENPQ).

## Évaluation du risque

Une dispense octroyée à un étudiant au volet 2 n'inclut pas des dispenses aux formations en évaluation du risque. Ces 2 formations ne sont pas issues du Règlement, elles font partie des Pratiques policières dont la responsabilité d'assurer le respect de celles-ci relève de l'organisation.

Il est possible de suivre les formations en évaluation du risque sans être admis au PFIGP.

### J'ai une dispense du volet 2, PPU-010-51 - Pratiques policières

*Je peux compléter dans l'ordre :*

1. [215-002-25](#) - Évaluation du risque d'une intervention policière planifiée (formation en ligne), préalable à 647-101-25
2. [647-101-25](#) - Évaluation du risque – Approbation d'interventions planifiées à risque faible (formation en ligne)

### J'ai n'ai pas de dispense du volet 2, PPU-010-51 - Pratiques policières

*Je dois compléter avant de débuter le volet 2 :*

1. [215-002-25](#) - Évaluation du risque d'une intervention policière planifiée (formation en ligne). Cette formation peut être suivie en même temps que le volet 1. Il est à noter que la formation [647-101-25](#) est incluse au volet 2 en présentiel.

## Plus d'information

Pour obtenir des précisions concernant le PFIGP, notamment l'inscription, l'admission ou les demandes de reconnaissance des acquis, veuillez consulter le [site Web](#) de l'ENPQ ou communiquer avec l'une des ressources dédiées.

Bureau du registraire et des communications	Admission, inscription ou cheminement scolaire universitaire	Direction du perfectionnement policier
<b>Marie-Andrée Champigny</b> <b>Agente de soutien administratif</b> École nationale de police du Québec  819 293-8631, poste 6400 <a href="mailto:formuniv@enpq.qc.ca">formuniv@enpq.qc.ca</a>	<b>Renée Bastien</b> <b>Commis à la gestion des études</b> Université du Québec à Trois-Rivières École nationale de police du Québec  819 293-8631, poste 6453 <a href="mailto:reneebastien@uqtr.ca">reneebastien@uqtr.ca</a>	<b>Natacha Ouellet</b> <b>Coordonnatrice à la formation (gestion policière)</b> École nationale de police du Québec  819 293-8631, poste 6337 <a href="mailto:nouellet@enpq.qc.ca">nouellet@enpq.qc.ca</a>